

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1265

26 juin 2007

### SOMMAIRE

<b>B &amp; S Interpart S.A.</b> .....	<b>60713</b>	<b>Lux Invest Immobilière SA</b> .....	<b>60718</b>
<b>Cairnbulg Estates S.A.</b> .....	<b>60692</b>	<b>Lux Invest International SA</b> .....	<b>60718</b>
<b>C.J.K. S.à.r.l.</b> .....	<b>60716</b>	<b>Medcon S.A.</b> .....	<b>60719</b>
<b>C.J.K. S.à.r.l.</b> .....	<b>60716</b>	<b>M.T.T. S.A.</b> .....	<b>60718</b>
<b>Estates Capital Venture</b> .....	<b>60715</b>	<b>Patent S.à.r.l.</b> .....	<b>60713</b>
<b>Eurolizenz SA</b> .....	<b>60717</b>	<b>Pepsi Bottling Group Global Finance S.à r.l.</b> .....	<b>60714</b>
<b>Euro Realty</b> .....	<b>60715</b>	<b>Procter &amp; Gamble International S.à r.l.</b> ..	<b>60717</b>
<b>Fincer Lussemburgo S.A.</b> .....	<b>60717</b>	<b>S.à r.l. Périphérie</b> .....	<b>60720</b>
<b>Fin Seven</b> .....	<b>60680</b>	<b>S.à r.l. Périphérie</b> .....	<b>60719</b>
<b>FPSPI Sicav</b> .....	<b>60720</b>	<b>S.à r.l. Périphérie</b> .....	<b>60719</b>
<b>Gorinvest S.A.</b> .....	<b>60718</b>	<b>Sertilux s.e.n.c.</b> .....	<b>60674</b>
<b>Halesia S.A.</b> .....	<b>60715</b>	<b>Sertilux s.e.n.c.</b> .....	<b>60681</b>
<b>Helmshore International S.A.</b> .....	<b>60675</b>	<b>Sisters Soparfi S.A.</b> .....	<b>60718</b>
<b>Immeubles Six Sàrl</b> .....	<b>60720</b>	<b>SW Verlagsgesellschaft + Anzeigenagen- tur, mbH, s.à r.l.</b> .....	<b>60714</b>
<b>Indimmo Luxembourg S.A.</b> .....	<b>60697</b>	<b>Tanglewood Finance S.à r.l.</b> .....	<b>60714</b>
<b>James Finance &amp; Co. S.A.</b> .....	<b>60677</b>	<b>Telimir Holding S. à r. l.</b> .....	<b>60684</b>
<b>Kud S.à r.l.</b> .....	<b>60714</b>	<b>Vorsorge Luxemburg Lebensversicherung S.A.</b> .....	<b>60715</b>
<b>Lion-Intergestion</b> .....	<b>60720</b>	<b>WP Roaming Holdings S.A.</b> .....	<b>60709</b>
<b>Lip Invest Soparfi S.A.</b> .....	<b>60719</b>	<b>WP Roaming S.à r.l.</b> .....	<b>60682</b>
<b>LuxCo 19 S.à r.l.</b> .....	<b>60704</b>		
<b>LuxCo 20 S.à r.l.</b> .....	<b>60700</b>		
<b>Luxembourg Management Group S.A.</b> ...	<b>60713</b>		
<b>Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.</b> .....	<b>60716</b>		

**Sertilux s.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 127.483.

—  
STATUTS

Entre les soussignés

1. Monsieur Adelhamid Kateb, Informaticien, demeurant à Florange F-57190, 3, rue des bons enfants.

2. Monsieur Yacine Kateb, Mécanicien automobile, demeurant à Florange F-57190, 3, rue des bons enfants.

Il a été constitué en date du 15 avril 2007 une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif.

**Art. 2.** La dénomination de la société est SERTILUX, S.e.n.c.

**Art. 3.** La société a pour objet le conseil en informatique et nouvelle technologie d'entreprise et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg, 83 rue de Hollerich. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à deux cents Euros (200,- Euros) représenté par vingt (20) parts sociales de dix Euros (10,- Euros) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Abdelhamid Kateb, préqualifié, quinze parts . . . . .	15
2) Monsieur Yacine Kateb, préqualifiée, cinq parts . . . . .	5
Total: vingt parts . . . . .	20

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 9.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

**Art. 10.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Signatures.

Référence de publication: 2007058837/7678/54.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02178. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**Helmshore International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 127.504.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen WILONA GLOBAL S.A , ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama);

2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC., ayant son siège social à Panama City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Madame Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg le 21 mars 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HELMSHORE INTERNATIONAL S.A..

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille six cents euros (31.600,- EUR), divisé en trois cent seize (316) actions d'une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie

de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 13.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2008.

#### *Souscription et libération*

	Actions
1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques WILONA GLOBAL S.A., prédésignée, cent cinquante-huit . . . . .	158
2.- La société de droit panaméen MELSON ASSETS INC, prédésignée, cent cinquante-huit . . . . .	158
Total: trois cent seize . . . . .	316

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille six cents euros (31.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - Monsieur Michele Canepa, employé privé, né le 23 novembre 1972 à Genova (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie, Président;

- Madame Valérie Wesquy, employée privée, née le 6 mars 1968 à Mont St Martin (France), demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né le 13 mai 1966 à Milan (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire: La société de droit anglais STARNET CONSULTING (UK) LTD, ayant son siège social à 1 Berkeley Street, London W1J 8DJ - UK, enregistrée sous le numéro 3886289 auprès du registre des sociétés pour l'Angleterre.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Wesquy, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 26 mars 2007, REM/2007/636. — Reçu 316 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007058550/5770/123.

(070060392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

### **James Finance & Co. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 127.598.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le trois avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège à Luxembourg.

2) SELECT FINANCIAL HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège à Luxembourg.

Tous deux sont ici représentés par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès- dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci- après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: JAMES FINANCE & CO. S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, la prestation de services à filiales.

La société a pour objet également l'acquisition de tous titres, valeurs mobilières et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse,

de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières, tant mobilières qu'immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

## **Titre II. Capital social, Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux nouvelles actions seront les mêmes que ceux dont jouissent les anciennes actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années, sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procédera à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 9.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires actionnaires ou non. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années et sont rééligibles et révocables à tout moment.

## **Titre IV. Année sociale - Assemblées générales**

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites pour les conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la durée fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les modifications statutaires ne pourront être décidées qu'à l'unanimité des voix.

#### **Titre V. Généralités**

**Art. 16.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

##### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. FINANCIAL PLANNING DEVELOPMENT HOLDING S.A., prédésignée, cent cinquante cinq actions . . . . .	155
2. SELECT FINANCIAL HOLDING S.A., prédésignée, cent cinquante cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.600,- Euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour la durée de six ans:

- 1) M. Guy Feite, demeurant professionnellement au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.
- 2) M. Sébastien Vachon, demeurant professionnellement au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.
- 3) La société COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A., inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B-59.942 ayant son siège social au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes pour la durée de six ans: La société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

##### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

##### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, Relation: LAC/2007/4647. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007059699/211/147.

(070061615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

**Fin Seven, Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.038.

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIN SEVEN ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.038, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 25 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 150 du 5 février 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à Erpeldange (Bous).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Recht, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.
- 2) Modification afférente de l'article 7 des statuts.
- 3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au premier mardi du mois de novembre à 11.00 heures.
- 4) Modification afférente de l'article 8 des statuts.
- 5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1<sup>er</sup> juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2006 prendra fin le 30 juin 2007.

*Deuxième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au premier mardi du mois de novembre à 11.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 6 novembre 2007 à 11.00 heures.



*Quatrième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de novembre à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, M. Thorn, L. Recht, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mars 2007, Relation GRE/2007/1075. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007058558/231/67.

(070060262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**Sertilux s.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 127.483.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 15 avril 2007*

L'an deux mille sept, le 15 avril, à 9.00 heures.

Les associés de la société SERTILUX, SENC au capital de 200,- euros divisés en 20 parts sociales, dont le siège social est à Luxembourg, 83, rue de Hollerich, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par M. Kateb Abdelhamid.

L'assemblée est présidée par M. Kateb Abdelhamid, associé.

Sont présents:

	Parts sociales
- M. Kateb Abdelhamid, propriétaire de 15 parts sociales . . . . .	15
- M. Kateb Yacine, propriétaire de 5 parts sociales . . . . .	5
Soit au total 2 associés présents ou représentés, totalisant 20 parts . . . . .	20

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant:

- Nomination de M. Kateb Abdelhamid en tant que gérant de la société

Le président dépose sur le bureau les documents suivants:

Le texte des résolutions soumis au vote de l'assemblée;

Le président donne ensuite lecture des rapports mentionnés ci-dessus.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour:

*Première résolution*

- Nomination de M. Kateb Abdelhamid en tant que gérant de la société

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne à M. Kateb Abdelhamid tous pouvoirs de signature, d'engagement de la société et d'effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Signature / Signatures  
Le gérant / Les associés

Référence de publication: 2007058858/7678/41.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02181. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**WP Roaming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 110.016.

In the year two thousand and seven, on the third day of the month of May.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of WP ROAMING II S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Edmond Reuter, L- 5326 Contern, pursuant to a proxy dated 3 May 2007 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole member of WP ROAMING S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 110.016 and incorporated by deed of notary M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, on 2nd August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 1358 of 9th December 2005. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of notary Henri Hellinckx on 9th February 2006, published in the Mémorial number 1193 of 20th June 2006.

The proxy holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all seventy thousand one hundred and sixty-nine (70,169) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from three million five hundred and eight thousand four hundred and fifty Euro (€ 3,508,450.-) to three million seven hundred and eighty-six thousand four hundred fifty Euro (€ 3,786,450.-) by the issue of five thousand five hundred and sixty (5,560) new shares of a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each and the allocation of € 60.- to the share premium account in consideration of a contribution in kind by the sole member of the Company.

B. Subscription for and payment of the shares by the sole member of the Company to be issued and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

The decisions taken by the sole member are as follows:

*First resolution*

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from three million five hundred and eight thousand four hundred and fifty Euro (€ 3,508,450.-) to three million seven hundred eighty-six thousand four hundred fifty Euro (€ 3,786,450.-) by the issue of five thousand five hundred sixty (5,560) new shares of a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each to be subscribed for by the sole member of the Company and the allocation of sixty Euro (€ 60.-) to the share premium account.

The new shares referred to above have been subscribed for and paid in full by the sole member of the Company, prenamed, represented by M<sup>e</sup> Maryline Esteves, pursuant to a proxy dated 3 May 2007.

The sole member of the Company is making a contribution against the issuance of shares in the Company which consists of five thousand five hundred and sixty (5,560) shares held by the sole member in WP MERGER S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg with registered office at 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg.

The above contribution in kind has been valued at two hundred seventy-eight thousand sixty Euro (€ 278,060.-) pursuant to the Valuation Report dated 3rd May 2007 by the Board of Managers, which Valuation Report shall be annexed hereto to be registered with this deed. The conclusion of such report is as follows:

«The managers are of the opinion that the net contribution in kind as set out above being 5,560 shares held by WP ROAMING II S.A. in WP MERGER S.à r.l., will be equal to € 278,060.- which will correspond at least to the value of the shares to be issued by the Company and the allocation of € 60 to the share premium account, and that, accordingly, the Company may issue 5,560 shares to WP ROAMING II S.A. and allocate € 60.- to the share premium account, for a total value of € 278,060.-»

#### *Consideration*

In consideration for the above contribution in kind, the Company issues five thousand five hundred sixty (5,560) shares in the Company with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) each and allocates sixty Euro (€ 60.-) to the share premium account.

Proof of the transfer of the contribution by the sole member of the Company to the Company was given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at three million seven hundred eighty-six thousand four hundred fifty Euro (€ 3,786,450.-) divided into seventy five thousand seven hundred twenty-nine (75,729) shares with a nominal value of fifty euro (€ 50.-) each.»

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 4,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille sept, le troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en tant que mandataire de WP ROAMING II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, en vertu d'une procuration datée du 3 mai 2007 (ladite procuration devant être enregistrée avec le présent acte), en tant qu'associé unique de WP ROAMING S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.016, et constituée suivant acte reçu par le notaire M<sup>e</sup> Joseph Elvinger du 2 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1358 du 9 décembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Henri Hellinckx du 9 février 2006, publié au Mémorial numéro 1193 du 20 juin 2006.

Le mandataire déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les soixante-dix mille cent soixante-neuf (70.169) parts sociales émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société pour le porter de trois millions cinq cent huit mille quatre cent cinquante euros (€ 3.508.450.-) à trois millions sept cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante (€ 3.786.450.-) par l'émission de cinq mille cinq cent soixante (5.560) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50.-) chacune et l'allocation de € 60,- au compte prime d'émission en contrepartie d'un apport en nature par l'associé unique de la Société.

B. Souscription et paiement par l'associé unique de la Société des parts sociales devant être émises et modification consécutive de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société.

Les résolutions prises par l'associé unique sont les suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de trois millions cinq cent huit mille quatre cent cinquante euros (€ 3.508.450.-) à trois millions sept cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante (€ 3.786.450.-) par l'émission de cinq mille cinq cent soixante (5.560) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50.-) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société et allocation de soixante euros (€ 60.-) au compte prime d'émission.

Les nouvelles parts sociales précitées ci-dessus ont été souscrites et payées intégralement par l'associé unique précité de la Société, représenté par M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, en vertu d'une procuration en date du 3 mai 2007

En contrepartie de l'émission de parts sociales de la Société, l'associé unique de la Société fait un apport de cinq mille cinq cent soixante (5.560) parts sociales détenues par l'associé unique dans WP MERGER S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue St. Zithe, L-2763, Luxembourg.

L'apport en nature ci-dessus a été évalué à deux cent soixante-dix-huit mille soixante euros (€ 278.060,-) conformément à un Rapport d'Evaluation du Conseil de Gérance en date du 3 mai 2007, lequel Rapport d'Evaluation sera annexé à la présente à des fins d'enregistrement. La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Les gérants sont d'avis que l'apport en nature net tel que décrit ci-dessus, étant de 5.560 parts sociales détenues par WP ROAMING II S.A. dans WP MERGER S.à.r.l. équivaut à € 278.060,-, lesquels correspondent au moins à la valeur des parts sociales devant être émises par la Société et l'allocation de € 60,- au compte prime d'émission, et que par conséquent, la Société peut émettre 5.560 parts sociales à WP ROAMING II S.A. et allouer € 60,- au compte prime d'émission, pour une valeur totale de € 278.060,-.»

#### Contrepartie

La Société émet en contrepartie de l'apport en nature précité, cinq mille cinq cent soixante (5.560) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune et alloue soixante euros (€ 60,-) au compte prime d'émission.

Preuve du transfert de l'apport par l'associé unique de la Société à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

#### Deuxième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions sept cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante euros (€ 3.786.450,-) divisé en soixante-quinze mille sept cent vingt-neuf (75.729) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50,-) chacune.»

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à approximativement 4.500,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Esteves, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2007, Relation: EAC/2007/4631. — Reçu 2.780,60 euros.

Le Releveur (signé): A. Santioni

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007058574/272/137.

(070060291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

### **Telimir Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.533.

#### STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of April.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Mrs Laura Laine, private employee, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name TELIMIR HOLDING S. à r. l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current

Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the Company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2007.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.. prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Laura Laine, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TELIMIR HOLDING S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.



La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et libération*

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Laine, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, Relation: LAC/2007/5256. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007059066/202/403.

(070060747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

**Cairnbulg Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 127.493.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

La société CAIRNBULG INVESTMENTS S.A., immatriculé au R.C.S. sous le numéro B 70.408, avec siège social à 180, rue des Aubépines à L-1145 Luxembourg, ici représentée par son conseil d'administration

Monsieur John Jones, demeurant à Courtney Lodge, Hove, BN3 2WF, administrateur-délégué

Monsieur Mark Nicolson, demeurant à Cairnbulg Castle Fraserburgh, Aberdeen Shire AB46 8TN, administrateur

Monsieur Pascal Wagner, demeurant professionnellement à 81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange, administrateur

Monsieur Hugh Taylor demeurant à 26 Queen's Gate Place News, Londres, administrateur

ainsi que les actionnaires de la société:

1) Monsieur Hugh Taylor, préqualifié, propriétaire de 599 actions

2) Monsieur Mark Nicolson, préqualifié, propriétaire de 200 actions

3) Monsieur Richard Grievson, demeurant à Totterdown House, Inkpen, Hungerford, Berkshire, RG17 9EA, propriétaire de 200 actions

4) HEBO LUX S.A., avec siège social à 81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange, ici représenté par son administrateur délégué Pascal Wagner, propriétaire d'1 action

Le capital social divisé en 1.000 actions est donc intégralement représenté.

Est encore intervenu à l'acte:

1) la société CONTINENTAL DEVELOPMENTS S.à.r.l. avec siège social à 81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 108.287, ici représenté par son co-gérant Monsieur Pascal Wagner, préqualifié.

2) la société CAIRNBULG SECURITIES S.à.r.l. avec siège social à 81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 108.164, ici représenté par son co-gérant, Monsieur Pascal Wagner, préqualifié.

Toutes ces personnes physiques et morales sont représentées par Monsieur Pascal Wagner, préqualifié par procurations annexées au présent acte.

*Ordre du jour:*

Approbation définitive du projet de scission de la société CAIRNBULG INVESTMENTS S.A. par création de deux nouvelles sociétés CAIRNBULG S.A. et CAIRNBULG ESTATES S.A.

A cet effet, le mandataire Monsieur Pascal Wagner, a remis au notaire le projet de scission tel qu'il a été adopté et publié au Mémorial C n° 2179 du 21 novembre 2006, dont la teneur est la suivante:

*«Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue à Pétange en date du 9 novembre 2006*

*Bureau*

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur John Jones.

Le président nomme Monsieur Mark Nicolson secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Hugh Taylor est nommé scrutateur.

*Présences*

Les actionnaires assistant en personne ou par procuration à l'assemblée sont mentionnés sur la liste de présence ci-jointe

laquelle a été signée avant la séance par chacun des actionnaires ou mandataires présents.

Ladite liste de présence, signée par les membres du bureau indique que toutes les actions sont présentes ou représentées.

*Ordre du jour:*

Approbation définitive du projet de scission.

Décision de la scission de la société CAIRNBULG INVESTMENT S.A. par création de nouvelles sociétés CAIRNBULG S.A. et CAIRNBULG ESTATES S.A.

Le conseil d'administration soumet à l'assemblée générale des actionnaires la situation des comptes de la société au 9 novembre 2006 et propose de répartir l'actif et le passif de la société CAIRNBULG INVESTMENTS S.A. entre les deux nouvelles sociétés à constituer à savoir CAIRNBULG S.A. et CAIRNBULG ESTATES S.A. de la façon suivante

60693

*Actif*

*Partage des Immobilisations financières*

La participation CAIRNBULG SECURITIES, S.à. r.l. pour la valeur comptable de 800.000,- euros représentant 100% du capital de la société sera attribuée à CAIRNBULG ESTATES S.A.

La participation CONTINENTAL DEVELOPMENTS, S.à r.l., pour la valeur comptable de 750.000,- euros représentant 100% du capital de la société sera attribuée à CAIRNBULG S.A.

La participation KOBESTA pour un montant de 1.487,51 euros représentant 100% du capital de la société sera attribuée à CAIRNBULG S.A.

*Partage des Créances*

Le prêt à CONTINENTAL DEVELOPMENTS pour un montant de 8.512.234,07 euros sera attribué à CAIRNBULG S.A.

Le prêt à CAIRNBULG SECURITIES à hauteur de 5.936.869,90 euros sera attribué à CAIRNBULG ESTATES S.A.

*Créance*

Le prêt à M. Nicolson pour un montant de 59.023,77 euros sera attribué à CAIRNBULG ESTATES S.A.

Le prêt à M. Grievson pour un montant de 81.986,72 euros sera attribué à CAIRNBULG ESTATES S.A.

Les avoirs en banque s'élèvent ce jour à 3.895,63 euros, ils seront repartis comme suit:

1.558,26 euros représentant 40% du montant seront attribués à CAIRNBULG ESTATES S.A.

2.337,38 euros représentant 60% du montant seront attribués à CAIRNBULG S.A.

*Passif*

Provision pour frais de comptabilité pour un montant de 1.239,47 euros sera répartie comme suit:

495,79 euros représentant 40% du montant sera attribué à CAIRNBULG ESTATES S.A.

743,68 euros représentant 60% du montant sera attribué à CAIRNBULG S.A.

Provision pour Taxe d'abonnement pour un montant de 3.600 euros sera répartie comme suit:

1.440,- euros représentant 40% du montant sera attribué à CAIRNBULG ESTATES S.A.

2.160,- euros représentant 60% du montant sera attribué à CAIRNBULG S.A.

*Les capitaux propres*

480.000,- euros représentant 40% du montant du capital social sera attribué à CAIRNBULG ESTATES S.A.

720.000,- euros représentant 60% du montant du capital social sera attribué à CAIRNBULG S.A.

Le résultat reporté s'élève à 14.940.658,13 euros.

5.976.263,26 euros représentant 40% du montant sera attribué à CAIRNBULG ESTATES S.A.

8.964.394,88 euros représentant 60% du montant sera attribué à CAIRNBULG S.A.

Si un élément du patrimoine actif de la société n'est pas attribué dans le projet de scission et que l'interprétation de celui-ci ne permet pas de décider de sa répartition, cet élément ou sa contre-valeur est réparti entre la société CAIRNBULG S.A. et la société CAIRNBULG ESTATES S.A. à proportion de 40% pour CAIRNBULG ESTATES S.A. et 60% pour CAIRNBULG S.A.

Si un élément du patrimoine passif de la société n'est pas attribué dans le projet de scission et que l'interprétation de celui-ci ne permet pas de décider de sa répartition, chacune des 2 nouvelles sociétés résultant de la scission en est solidairement responsable.

La responsabilité solidaire des 2 nouvelles sociétés est toutefois limitée à l'actif net attribué à chacune d'entre elles.

Les actionnaires renoncent dès à présent à l'application des articles 293, 294 paragraphe (1), (2) et (4) et 295 paragraphe (1) c), d) et e) de la loi du 10 août 1915.

*Délibérations*

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité,

*Prend acte*

Du projet de scission et de la répartition de l'actif et du passif de la société.

*Adopte*

Le projet de scission tel qu'il est présenté dans son intégralité.

*Décide*

La publication du projet de scission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.00 heures.

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04126. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(123087.2//79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.»

L'assemblée générale accepte la scission telle que prévue dans le projet. Elle propose de la faire opérationnelle avec effet au 31 décembre 2006.

#### Frais

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à quatre mille euros (€ 4.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Les nouvelles sociétés auront le statut suivant:

#### Constitution de société du 28 décembre 2006

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Hugh Taylor; administrateur de sociétés, né le 16 juillet 1945 à Moradabao, demeurant à 26, Queen's Gate Place News, Londres.

2) La société anonyme HEBO LUX S.A., avec siège à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin, (R.C. B No 72.935), ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Pascal Wagner; demeurant professionnellement à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAIRNBULG S.A.

Cette société aura son siège dans la commune de Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à sept cent vingt mille euros (720.000,- €), divisé en mille (1.000) actions de sept cent vingt euros (720,- €) chacune.

#### Souscription du Capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Action(s)
1) Monsieur Hugh Taylor; préqualifié . . . . .	999
2) La société anonyme HEBO LUX S.A., préqualifiée . . . . .	<u>1</u>
Total: mille . . . . .	1.000

Le capital provient de la société scindée CAIRNBULG INVESTMENTS S.A.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2008.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
2. sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Pascal Wagner, préqualifié
  - b) Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, née à Pétange, le 20 novembre 1959, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin
  - c) Mademoiselle Myriam Mathieu, employée privée, née le 6 juin 1975 à Mont-Saint-Martin, demeurant à F-55230 Arrancy-sur-Cursnes, 9, rue du Milieu;
3. est appelé aux fonctions de commissaire:  
BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A. (R.C. B 47.269), avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin;
4. est nommé administrateur-délégué, Monsieur Pascal Wagner, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature;
5. le siège social de la société est fixé à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

#### *Constitution de la société du 28 décembre 2006*

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Mark Nicolson, administrateur de sociétés, né le 24 septembre 1954 à Calcutta, demeurant à Cairnbulg Castle Fraserburgh, Aberdeen Shire AB46 8 TN,
- 2) Monsieur Richard Grievson; administrateur de sociétés, né le 8 mars 1950 à Londres, demeurant à Totterdown House, Inkpen, Hungerfort, Berkshire, RG 17 9EA.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAIRNBULG ESTATE S.A.

Cette société aura son siège dans la commune de Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt mille euros (480.000,- €), divisé en mille (1.000) actions de quatre cent quatre-vingts euros (480,- €) chacune.

#### *Souscription du Capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
- Monsieur Mark Nicolson, préqualifié . . . . .	500
- Monsieur Richard Grievson, préqualifié . . . . .	500
Total: mille . . . . .	1.000

Le capital provient de la société scindée CAIRNBULG INVESTMENTS S.A.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2008.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront, leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

6. le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

7. sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Pascal Wagner, préqualifié

b) Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, née à Pétange, le 20 novembre 1959, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin

c) Mademoiselle Myriam Mathieu, employée privée, née à Mont-Saint-Martin, le 6 juin 1975, demeurant à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes;



8. est appelé aux fonctions de commissaire:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A. (R.C. B 47.269), avec siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin;

9. est nommé administrateur-délégué, Monsieur Pascal Wagner, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature;

10. le siège social de la société est fixé à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wagner, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2007, vol. 924, fol. 29, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 février 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007058586/207/276.

(070060332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

### Indimmo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 127.514.

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) La société TYRON FINANCIAL S.A, avec siège social établi à Skelton Building, Main Street, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange nommé à cette fonction le 1<sup>er</sup> juillet 1996, et

2) la société anonyme de droit belge, INDIMMO N.V., ayant son siège social à B-8900 Ieper, 35B, Oude Vaarstraat, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Jeanne Van Zeveren, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à B-8900 Ieper, 35B, Oude Vaarstraat,

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INDIMMO LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### *Capital autorisé*

Le capital social de la société pourra être porté à 10.000.000,- EUR (dix millions euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de chaque groupe d'administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix de chaque groupe d'administrateurs; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature individuelle du délégué du Conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le quatrième mercredi du mois de mai à 09.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) INDIMMO NV, prénommée . . . . .	999
2) TYRON FINANCIAL S.A., prénommée . . . . .	1
Total: . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 100.000,- EUR (cent mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 2.400,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions:

- d'administrateurs de catégorie A

Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 1955, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs

- d'administrateur de catégorie B

Monsieur Henri Van Zeveren, administrateur de sociétés, demeurant à B-6890 Lesse-Libin, 192, route de Pinval.

Monsieur Tom Vandekerckhove, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique) le 11 juin 1963 demeurant à B-8500 Kortrijk, 17B, A. Herberstraat.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel, (R.C.S. Luxembourg B 61417.)

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille douze.

5) Le siège social est fixé à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Caurla, J. Van Zeveren, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007. LAC/2007/5880. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 mai 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007059087/206/156.

(070060673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

---

**LuxCo 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.497.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteenth day of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 84.993, here represented by Mrs Madeline Boucher, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, dated April 6th, 2007.

Said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is LuxCo 20 S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

**Art. 7.** The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

**Art. 8.** The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

**Art. 9.** The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

**Art. 10.** The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

**Art. 11.** Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

**Art. 12.** The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

**Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

**Art. 16.** Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

**Art. 20.** When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

**Art. 21.** For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

*Transitory provision*

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and seven.

*Valuation of the costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.00).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.

2. Is appointed as manager for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 84.993,

ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 avril 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de LuxCo 20 S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

*Souscription et libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,00).

*Décisions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:  
TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures statutaires de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, Relation: LAC/2007/5525. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007058618/220/229.

(070060339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**LuxCo 19 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.496.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteenth day of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 84.993, here represented by Mrs Madeline Boucher, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, dated April 6th, 2007.

Said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is LuxCo 19 S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.



The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

**Art. 7.** The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

**Art. 8.** The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

**Art. 9.** The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

**Art. 10.** The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

**Art. 11.** Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

**Art. 12.** The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

**Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

**Art. 16.** Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

**Art. 20.** When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

**Art. 21.** For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Transitory provision*

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and seven.

#### *Valuation of the costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.00).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:  
TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 84.993,

ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 avril 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de LuxCo 19 S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intermédiaires, en se conformant aux dispositions légales.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,00).

#### *Décisions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures statutaires de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, Relation: LAC/2007/5524. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007058619/220/229.

(070060336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 125.022.

In the year two thousand and seven, on the third day of the month of May.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of WP ROAMING HOLDINGS S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 9, rue St-Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated by deed of the notary Henri Hellinckx on 8th February, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Mémorial»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 3rd May, 2007 by deed of the under-signed notary, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by M<sup>e</sup> Katia Panichi, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list established by the members of the bureau that out of the outstanding four hundred thirty one thousand nine hundred and eighty-seven (431,987) shares, such shares representing 100% of the capital of four million three hundred and nineteen thousand eight hundred and seventy Euro (€ 4,319,870.-) are duly represented at this meeting.

II) The shareholders represented, declare having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III) The agenda of the meeting is as follows:

A. (i) Increase of the issued share capital of the Company from four million three hundred and nineteen thousand eight hundred and seventy Euro (€ 4,319,870.-) to four million three hundred and fifty thousand four hundred and ninety Euro (€ 4,350,490.-) by the issue of (i) one thousand seven hundred forty-two (1,742) new A ordinary shares and (ii) one thousand three hundred and twenty (1,320) new E ordinary shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each at a subscription price of ten Euro (€ 10.-) against the contribution in kind of 0.0316 shares in CB HOLDINGS, INC. by the subscribers listed here below and (ii) the subscription to the new shares by the subscribers as set out hereafter (being new shareholders) and payment of the total subscription price by way of contribution in kind, consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, (the proxyholder being expressly authorised to agree to any amendment or changes to in particular any of the figures or amounts herein contained).

Subscriber: (1) MEH LUXEMBOURG S.à r.l.

(2) SunTrust BANK

(3) LAP CIBERNET HOLDINGS, LLC

(4) VENTUREHOUSE GROUP, L.L.C.

(5) Piyush Sodha

(6) Mary Clark

Subscriber	Number of subscribed shares
(1) .....	330 E ordinary shares
(2) .....	1,282 A ordinary shares and 990 E ordinary shares
(3) .....	9 A ordinary shares
(4) .....	4 A ordinary shares
(5) .....	395 A ordinary shares
(6) .....	52 A ordinary shares
Total: .....	1,742 A ordinary shares and 1,320 E ordinary shares

After deliberation the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The meeting resolved to (i) increase the issued share capital from four million three hundred and nineteen thousand eight hundred and seventy Euro (€ 4,319,870.-) to four million three hundred and fifty thousand four hundred and ninety

Euro (€ 4,350,490.-) by the issue of (i) one thousand seven hundred and forty two (1,742) new A ordinary shares and (ii) one thousand three hundred and twenty (1,320) new E ordinary shares with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each at a subscription price of ten Euro (€ 10.-) against the contribution in kind of 0.0316 shares in CB HOLDINGS, INC. by the subscribers listed here below, and (ii) to approve the subscription to the new shares by the subscribers as set out hereafter (being new shareholders) and the payment of the total subscription price by way of contribution in kind.

Subscriber: (1) MEH LUXEMBOURG S.à r.l.

(2) SunTrust BANK

(3) LAP CIBERNET HOLDINGS, LLC

(4) VENTUREHOUSE GROUP, L.L.C.

(5) Piyush Sodha

(6) Mary Clark

Subscriber	Number of subscribed shares
(1) .....	330 E ordinary shares
(2) .....	1,282 A ordinary shares and 990 E ordinary shares
(3) .....	9 A ordinary shares
(4) .....	4 A ordinary shares
(5) .....	395 A ordinary shares
(6) .....	52 A ordinary shares
Total: .....	1,742 A ordinary shares and 1,320 E ordinary shares

The contribution in kind has been valued at thirty thousand six hundred and twenty Euro (€ 30,620.-) pursuant to the Valuation Report dated 3rd May 2007 by FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à.r.l., independent auditor, which Valuation Report shall be annexed hereto to be registered with this deed. The conclusion of such report is as follows:

«Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal of the shares to be issued, for a total amount of € 30,620.-.

Luxembourg, 3rd May 2007.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à.r.l.

Réviseur d'Entreprises

Represented by P. Sganzerla»

#### Consideration

In consideration for the above contribution, the Company issues one thousand seven hundred forty two (1,742) A ordinary shares and one thousand three hundred and twenty (1,320) E ordinary shares of the Company with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each.

Proof of the transfer of the contribution to the Company was given to the undersigned notary.

As a result of the preceding increase of share capital the meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

«The issued capital of the Company is set at four million three hundred and fifty thousand four hundred and ninety Euro (€ 4,350,490.-) divided into three hundred and eighty-two thousand four hundred and twenty-five (382,425) A ordinary shares, forty two thousand five hundred and forty-eight (42,548) B ordinary shares, five thousand one hundred eleven (5,111) C ordinary shares, five hundred thirty-nine (539) D ordinary shares and four thousand four hundred and twenty-six (4,426) E ordinary shares all with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) per share.»

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at € 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de WP ROAMING HOLDINGS S.A. (la «Société»), une société anonyme, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue St. Zithe, L-2763 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, en date du 8 février 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 3 mai 2007 par acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M<sup>e</sup> Katia Panichi, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et scrutateur M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Il résulte d'une liste de présence établie par les membres du bureau que quatre cent trente et un mille neuf cent quatre-vingt-sept (431.987) actions émises, ces actions représentant 100 % du capital de quatre millions trois cent dix-neuf mille huit cent soixante-dix euros (€ 4.319.870,-), sont valablement représentées à l'assemblée.

II. Les actionnaires représentés, déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans obligation de justification de lettres de convocation.

La liste de présence signée par le mandataire des actionnaires et les membres du bureau, restera annexée avec les procurations au présent acte et sera enregistrée simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. (i) Augmentation du capital social de la Société pour le porter de quatre millions trois cent dix-neuf mille huit cent soixante-dix euros (€ 4.319.870,-) à quatre millions trois cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (€ 4.350.490,-) par l'émission de (i) mille sept cent quarante-deux (1.742) nouvelles actions ordinaires A et (ii) mille trois cent vingt (1.320) nouvelles actions ordinaires E d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune et à un prix de souscription de dix euros (€ 10,-) chacune en contrepartie de l'apport en nature de 0,0316 actions de CB HOLDINGS, INC. par les souscripteurs énumérés ci-dessous, et (ii) la souscription aux nouvelles actions par les souscripteurs tel qu'exposé ci-dessous (étant de nouveaux actionnaires) et paiement de la totalité du prix de souscription par un apport en nature, modification consécutive du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, (le mandataire étant expressément autorisé à approuver chaque modification ou changements, en particulier en ce qui concerne les chiffres et les montants ci-inclus).

Souscripteur: (1) MEH LUXEMBOURG S.à r.l.

(2) SunTrust BANK

(3) LAP CIBERNET HOLDINGS, LLC

(4) VENTUREHOUSE GROUP, L.L.C.

(5) Piyush Sodha

(6) Mary Clark

Souscripteur	Nombre d'actions apportés
(1) .....	330 E ordinary shares
(2) .....	1.282 A ordinary shares and 990 E ordinary shares
(3) .....	9 A ordinary shares
(4) .....	4 A ordinary shares
(5) .....	395 A ordinary shares
(6) .....	52 A ordinary shares
Total: .....	1.742 A ordinary shares and 1.320 E ordinary shares

Après délibération l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'assemblée décidé (i) d'augmenter le capital social émis de la Société de quatre millions trois cent dix-neuf mille huit cent soixante-dix euros (€ 4.319.870,-) à quatre millions trois cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (€ 4.350.490,-) par l'émission de (i) mille sept cent quarante-deux (1.742) nouvelles actions ordinaires A et (ii) mille trois cent vingt (1.320) nouvelles actions ordinaires E d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune et à un prix de souscription de dix euros (€ 10,-) chacune en contrepartie de l'apport en nature de 0,0316 actions de CB HOLDINGS, INC. par les souscripteurs énumérés ci-dessous, et (ii) d'approuver la souscription aux nouvelles actions par les souscripteurs tel qu'exposé ci-dessous (étant des nouveaux actionnaires) ainsi que le paiement de la totalité du prix de souscription par un apport en nature.

Souscripteur: (1) MEH LUXEMBOURG S.à r.l.

(2) SunTrust BANK

- (3) LAP CIBERNET HOLDINGS, LLC  
 (4) VENTUREHOUSE GROUP, L.L.C.  
 (5) Piyush Sodha  
 (6) Mary Clark

Souscripteur	Nombre d'actions apportés
(1) .....	330 E ordinary shares
(2) .....	1.282 A ordinary shares and 990 E ordinary shares
(3) .....	9 A ordinary shares
(4) .....	4 A ordinary shares
(5) .....	395 A ordinary shares
(6) .....	52 A ordinary shares
Total: .....	1.742 A ordinary shares and 1.320 E ordinary shares

L'apport en nature ci-dessus a été évalué à trente mille six cent vingt euros (€ 30.620,-) conformément au Rapport d'Evaluation en date du 3 mai 2007 émis par la FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à.r.l., réviseur d'entreprises indépendant, lequel Rapport d'Evaluation restera annexé au présent acte afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement. La conclusion du rapport d'évaluation est la suivante:

«Sur base du travail que nous avons effectué tel que décrit au point 4 de ce rapport, rien, qui pourrait nous faire croire que la valeur de l'apport en nature n'est pas au moins équivalente au nombre et à la valeur nominale des actions devant être émises pour un montant total de € 30.620,-, n'a attiré notre attention.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à.r.l.

Réviseur d'Entreprises

P. Sganzerla

Réviseur d'Entreprises / Gérant / Associé»

#### Contrepartie

En contrepartie de l'apport en nature ci-dessus, la Société émet mille sept cent quarante-deux (1.742) actions ordinaires A et mille trois cent vingt (1.320) actions ordinaires E de la Société d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) chacune.

Preuve du transfert de l'apport à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

En conséquence de l'augmentation du capital social, l'assemblée a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions trois cent cinquante mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (4.350.490,- €) divisé en trois cent quatre-vingt-deux mille quatre cent vingt-cinq (382.425) actions ordinaires A, quarante deux mille cinq cent quarante-huit (42.548) actions ordinaires B, cinq mille cent onze (5.111) actions ordinaires C, cinq cent trente neuf (539) actions ordinaires D et quatre mille quatre cent vingt-six (4.426) actions ordinaires E, toutes ayant une valeur nominale de 10 euros (€10,-) par action.»

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de son capital social sont évalués à € 1.500,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: K. Panichi, M. Esteves, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2007, Relation: EAC/2007/4630. — Reçu 306,20 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007058578/272/217.

(070060249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.



**Luxembourg Management Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 81.329.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre  
abgehalten in Luxemburg am 6. November 2006*

Die Mandate von Herrn Alex Benoy, Herrn Hubert Choudury und TASWELL INVESTMENTS Ltd als Verwaltungsratsmitglieder wurden erneuert bis zur ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2007.

Das Mandat von Herrn Hubert Choudury als täglicher Geschäftsführer wird erneuert bis zur ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2007.

Das Mandat von Herrn Jean-Marie Boden als Kommissar wurde erneuert bis zur ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2007.

Luxemburg, den 6. November 2006.

*Für die Gesellschaft*

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Unterschrift

Référence de publication: 2007058653/800/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04640. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**Patent S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.258.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007058823/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00610. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**B & S Interpart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 104.026.

—  
*Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 15. Juni 2006*

Am Donnerstag, den 15. Juni 2006 um 11.00 Uhr, sind die Aktionäre der B & S INTERPART S.A. in der Stadt Luxemburg zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

Der Rücktritt des Verwaltungsratsmitglieds:

Frau Claude Kraus, sachverständige Buchhalterin, wohnhaft in L-8079 Bertrange, 65B, rue de Leudelange, wird einstimmig angenommen.

Herr Georges Gredt, privat Angestellter, beruflich wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, wird als neuer Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt. Sein Mandat endet bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Dementsprechend besteht der Verwaltungsrat der Gesellschaft aus folgenden Mitgliedern:

- Herr Sinan Büyükay, Geschäftsmann, wohnhaft in D-42697 Solingen, Siemenstrasse 23, (delegierter Verwaltungsratsmitglied)

- Herr Max Galowich, Jurist, beruflich wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Herr Georges Gredt, privat Angestellter, beruflich wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Luxembourg, den 15. Juni 2006.

Unterschriften.

Référence de publication: 2007058679/503/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**SW Verlagsgesellschaft + Anzeigenagentur, mbH, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3926 Mondcrange, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 20.027.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007058825/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**Tanglewood Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.210.

Le dépôt rectificatif du bilan au 31 décembre 2005 déposé 21 août 2006 enregistré sous le n ° L060087150.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058841/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01335. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**Pepsi Bottling Group Global Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.157.

Le dépôt rectificatif du bilan au 31 décembre 2005 déposé le 26 avril 2006, enregistré sous le n ° L060036919 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058846/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01337. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**Kud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 85.947.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058843/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01339. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**Vorsorge Luxemburg Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 56.908.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mai 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007058976/202/12.

(070061043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

---

**Estates Capital Venture, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007058975/212/12.

(070061049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

---

**Halesia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.806.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 avril 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007058974/219/13.

(070060927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

---

**Euro Realty, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007058964/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01705. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

---

**Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 8.278.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007058963/1122/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07322. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

**C.J.K. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 124.655.

*Cession d'actions*

Entre:

Ci-après qualifié le cédant, d'une part

LUX INVEST INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 27, Huewelerstrooss L-8521 Beckerich -RC B.108149

Et:

Monsieur Jacquier Bruno, demeurant 150, rue de Rennes à F-75006 Paris 06 Ci-après qualifié le cessionnaire, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit:

Etant donné que le cédant est propriétaire de 70 parts sociales libérées entièrement de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée 22 février 2007 sous le nom de C.J.K S.à.r.l., avec siège social au 27, Huewelerstrooss L-8521 Beckerich - RC B 124.655

Eu égard aux accords mutuels contenus dans la présente, les parties conviennent ce qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Cession des actions.** Le cédant cède ce jour, irrévocablement et en pleine propriété, sous les garanties précisées ci-après au cessionnaire, qui accepte, les actions, 8 parts libérées entièrement libres de toutes charges, sûretés ou de tous droits de tiers de la société LUX INVEST INTERNATIONAL S.A., représentée par Madame Joëlle Wurth, Administrateur délégué, avec siège à 27, Huewelerstrooss L-8521 Beckerich.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales à compter de ce jour.

**Art. 2. Prix de cession.** Le prix de cession des actions est fixé à mille Euros (1.000,- Euros), soit 125,- Euros la part. Le prix de cession est payé comptant ce jour par le cessionnaire au cédant qui lui en donne bonne et valable quittance, sous réserve d'encaissement.

La présente cession est acceptée par le gérant Mr Jacques Dinguirard

Fait au siège de la société, le 6 mars 2007.

W. Joëlle. / J. Bruno.

Référence de publication: 2007058862/822/31.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**C.J.K. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 124.655.

*Cession d'actions*

Entre:

Ci-après qualifiée le cédant, d'une part

LUX INVEST INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 27, Huewelerstrooss L-8521 Beckerich - RC B. 108149

Et:

Monsieur Vial Jacques, demeurant 193, allée Chardin à F-59650 Villeneuve d'Ascq

Ci-après qualifié le cessionnaire, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit:

Etant donné que le cédant est propriétaire de 100 parts sociales libérées entièrement de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée 22 février 2007 sous le nom de C.J.K. S.à r.l., avec siège social au 27, Huewelerstrooss L-8521 Beckerich - RC B 124.655

Eu égard aux accords mutuels contenus dans la présente, les parties conviennent ce qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Cession des actions.** Le cédant cède ce jour, irrévocablement et en pleine propriété, sous les garanties précisées ci-après au cessionnaire, qui accepte, les actions, 30 parts libérées entièrement libres de toutes charges, sûretés ou de tous droits de tiers de la société LUX INVEST INTERNATIONAL S.A., représentée par Madame Joëlle Wurth, Administrateur-délégué, avec siège au 27, Huewelerstrooss L-8521 Beckerich.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales à compter de ce jour.

**Art. 2. Prix de cession.** Le prix de cession des actions est fixé à trois mille sept cent cinquante Euros (3.750,- Euros), soit 125,- euros la part.

Le prix de cession est payé comptant ce jour par le cessionnaire au cédant qui lui en donne bonne et valable quittance, sous réserve d'encaissement.

La présente cession est acceptée par le gérant Mr Jacques Dinguirard

Fait au siège de la société, le 27 février 2007.

J. Wurth / J. Vial.

Référence de publication: 2007058869/822/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**Fincer Lussemburgo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 53.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007058881/242/12.

(070060842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

---

**Procter & Gamble International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.036.

Le bilan de la société au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007058851/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07500. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**Eurolizenz SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 87.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007058849/255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01131. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

---

**Lux Invest International SA, Société Anonyme,  
(anc. Lux Invest Immobilière SA).**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007059917/822/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

---

**Sisters Soparfi S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 85.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Réveilliez

*Responsable Juridique*

*habilitée par l'Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2007059872/4025/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02295. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

---

**Gorinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 66.735.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007059856/560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00898. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

---

**M.T.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 51.938.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007059853/560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00899. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

---

**Lip Invest Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 90.876.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007059847/560/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00904. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

---

**Medcon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 52.326.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007059825/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00925. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

---

**S.à r.l. Périphérie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 43.805.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007059820/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02102. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

---

**S.à r.l. Périphérie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 43.805.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007059819/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02105. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

---

**S.à r.l. Périphérie, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 43.805.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007059818/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02108. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

---

**FPSPi Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.873.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007059892/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02179. - Reçu 114 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

---

**Lion-Intergestion, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.033.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007059890/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02182. - Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.

---

**Immeubles Six Sarl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.541.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007059096/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00352. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

---